

Communauté Cœur de Pévèle : une réunion de rentrée bien chargée

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de Pévèle (CCCP) s'est réuni salle Noël-Heyden pour faire sa rentrée.

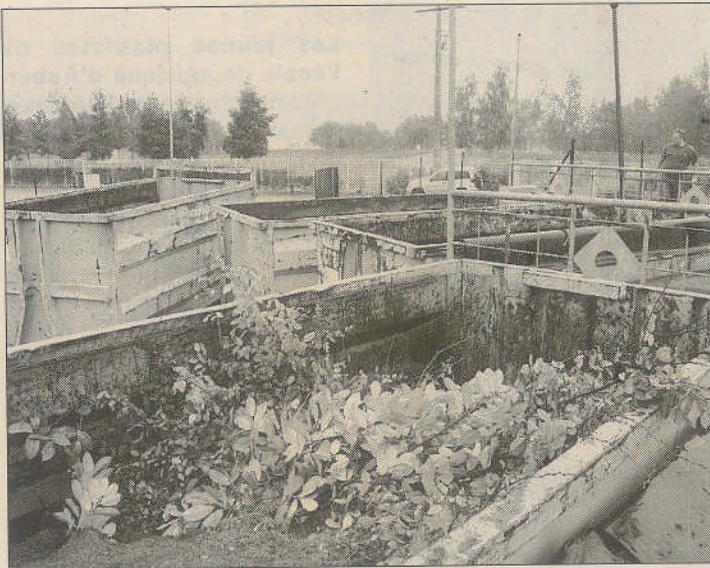
Une réunion de rentrée qui affichait notamment à l'ordre du jour les travaux salle Léo-Lagrange et la convention pour l'animation de la démarche « Pays Pévélois ».

Le conseil a également discuté de la mise en place de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées et du conseil local sur la sécurité et la prévention de la délinquance, deux sujets au cœur des préoccupations de la Communauté de communes. Le président, Dominique Bailly, s'est donc engagé à prendre ces deux instances sous son aile.

L'instauration du taux de promotion pour l'avancement de grade du personnel a également été évoqué tout comme la rétrocession de la voirie, de l'éclairage et des espaces verts à la communauté-domaine publique, zone des Trois Bonniers marins.

M. Bailly fit approuver ces différents chapitres.

Le parquet de la salle du BCO (vieux de plus de 20 ans) sera



La déchetterie et le ramassage des déchets étaient à l'ordre du jour de cette réunion de rentrée.

donc refait en 2008 pour un coût de 104 672 € dont 20 934 € à la charge de la CCCP.

M. Deregnaucourt, adjoint aux finances, décortiqua enfin le bilan du SYMIDEME (syndicat de la collecte des déchets) dans lequel il apparaît que 98 157 tonnes ont été ramassées et que 74 % ont été recyclées. Le coût du traitement des déchets tourne autour de 100 € par habitant et le traitement des déchets verts voit une

progression sensible des coûts sauf si ces déchets sont déposés en déchetterie. Une action visant à favoriser ces dépôts est à l'étude. Le SYMIDEME, grâce à une gestion rigoureuse, réussit à limiter l'emballlement du coût des déchets. Mais la communauté de communes n'en a pas fini de faire face aux problèmes. Le plus récent à prendre en compte : les déchets électroménagers et la mise en place de zones de dépôt. ■